

N° 1 - 19 / 2006 : ZONE D'ACTIVITÉS DE RIEUMAS - DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LES
ÉTUDES

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Territoire d'Agglomération

Monsieur Michel MIENVILLE, rapporteur

La commune de Marssac sur Tarn souhaite encadrer et maintenir son développement urbain. Pour cela elle a engagé la révision de son PLU et a classé le secteur dit de « Rieumas » en zone d'activités.

Cette zone, située en bordure de l'autoroute A 68, à l'entrée de l'agglomération albigeoise, présente une opportunité pour le développement économique de notre territoire. Au vu de la première partie des études préalables, il apparaît que cette zone représente un enjeu important pour notre territoire et a vocation de devenir une zone d'activités d'intérêt communautaire. En effet, celle-ci concilie l'économie, les zones de loisirs et d'espaces verts et l'organisation d'espaces publics.

Le Schéma Territorial des Infrastructures économiques a bien validé la vocation de cette zone comme un Parc Economique et industriel pour des PME/PMI, industrie, artisanat de production et éventuellement des services tertiaires recherchant l'effet de façade et d'accessibilité avec des emprises foncières de tailles importantes. Toutefois le traitement environnemental devra être soigné car il s'agit de l'entrée de l'agglomération et de l'A68. Cette zone a été hiérarchisée comme zone de 1^{er} niveau conformément aux critères du Conseil Régional.

L'objectif de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de donner les moyens d'organiser une démarche maîtrisée pour le développement de cette zone, en procédant à la définition d'un schéma d'aménagement et en mettant en place une procédure d'urbanisme opérationnel adapté à l'échelle de l'agglomération et à son évolution dans le temps.

Aussi, il est procédé à des études pour disposer de l'ensemble des éléments aussi bien techniques, administratifs que financiers pour cette nouvelle zone d'activités et de son opportunité.

Un premier rendu a fait apparaître l'intérêt qu'il y avait d'élargir le périmètre de l'étude pour bénéficier d'un véritable site d'entrée d'agglomération structurant pour notre territoire. Le rapprochement des diverses zones d'activités sur les communes de Terssac, Marssac et Albi, avec un aménagement spatial organisé, permettra d'offrir des possibilités d'accueil à court terme et des réserves de développement importantes avec une cohérence générale sur les équipements.

Une concertation avec les services de l'Etat a permis d'envisager une desserte directe de la zone de Rieumas à partir de l'A68. Aussi afin d'intégrer cette nouvelle

liaison et un périmètre plus large, il a été demandé des études complémentaires à la SEM 81.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces études reste dans l'enveloppe que nous nous étions fixée et s'élève à 52 500 € HT.

Des terrains situés sur cette zone ont été négociés et sont en cours d'acquisition pour une superficie de 15 hectares (Castan et Poney City)

Dans le cadre des aides au financement des zones d'activités et dans le but de favoriser la réalisation d'infrastructures industrielles et d'accueil attractives pour le développement du territoire, le Conseil Régional subventionne les études de faisabilité et d'aménagement ainsi que l'acquisition des terrains.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la réalisation des études préalables (Initiales et complémentaires) sur le secteur « Rieumas » à Marssac sur Tarn à l'entrée de l'agglomération.

- d'approuver l'acquisition du foncier nécessaire pour la réalisation de cette zone d'activités.

- de solliciter l'inscription de cette opération dans la programmation de l'année 2006 du Contrat d'Agglomération.

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci annexé.

- de solliciter l'ensemble des subventions nécessaires pour cette opération auprès de l'ensemble des organismes concernés. (FIBM, CONSEIL REGIONAL) aussi bien pour les études préalables que pour l'acquisition du foncier.

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et pour son attractivité de développer une zone de 1^{er} niveau à l'entrée d'agglomération sur le lieu dit RIEUMAS à Marssac.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réalisation des études préalables (Initiales et complémentaires) sur le secteur « Rieumas » à Marssac sur Tarn à l'entrée de l'agglomération.

APPROUVE l'acquisition du foncier nécessaire pour la réalisation de cette zone d'activités.

SOLLICITE l'inscription de cette opération dans la programmation de l'année 2006 du Contrat d'Agglomération.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci annexé.

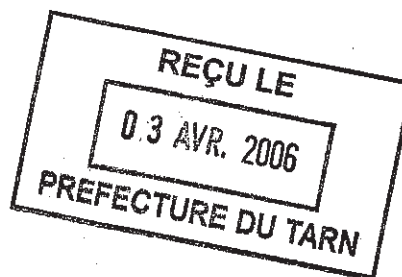
SOLLICITE l'ensemble des subventions nécessaires pour cette opération auprès de l'ensemble des organismes concernés. (FIBM, CONSEIL REGIONAL) aussi bien pour les études préalables que pour l'acquisition du foncier.

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget annexe « Zones d'Activités » de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'exercice en cours Opération RIEUMAS.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Mars 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



PARC ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL DE RIEUMAS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etudes Préalables initiales et complémentaires

DEPENSES		RECETTES	
Etudes préalables		Subventions	
Initiales	41 500,00 €	FIBM	26 250,00 €
Complémentaires	10 750,00 €	CONSEIL REGIONAL	15 000,00 €
Frais divers administratifs	250,00 €		
		Participation C2A	11 250,00 €
TOTAL	52 500,00 €	TOTAL	52 500,00 €

Acquisition foncier ZA Rieumas

DEPENSES		RECETTES	
Terrains		Subventions	
CASTAN (9,5 Ha)	417 000,00 €	FIBM	- €
PONEY CITY (5,4 Ha)	163 080,00 €	CONSEIL REGIONAL	198 000,00 €
AUTRES (29 Ha)	1 228 000,00 €		
Frais de notaire	100 000,00 €	Participation C2A	1 790 880,00 €
Frais de géomètre	10 000,00 €		
Frais divers	70 800,00 €		
TOTAL	1 988 880,00 €	TOTAL	1 988 880,00 €